

Conférence

Favoriser l'entrepreneuriat au féminin

Elles sont nombreuses à conjuguer vie familiale et vie professionnelle. Les femmes s'investissent de plus en plus dans des projets professionnels, notamment dans la création ou la reprise d'entreprise. Afin de les encourager, il existe un fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF).

Un petit-déjeuner conférence sur le thème *Les aides à la création d'entreprises, le fonds de garantie à l'initiative des femmes*, organisé dans le salon Fleur de Thé que Sylvie Messerschmitt a ouvert à Compiègne avec le soutien de la plate-forme d'initiative locale Oise-Est Initiative, a permis de présenter aux banquiers de la région les avantages du FGIF et les services des réseaux d'aide à la création et à la reprise d'entreprise, à savoir Oise-Est Initiative et Le Roseau (réseau d'organisation et de service pour les entreprises et les activités d'utilité sociale).

Avoir le profil

En présence d'Olivier Bourdon, directeur de Oise-Est Initiative, et de Sébastien Dottin, directeur de la boutique de gestion Le Roseau, Marc Olagnon, chargé de mission au service central des droits des femmes et de l'égalité, a orchestré la conférence sur trois points majeurs : la participation des femmes au développement économique, leur positionnement en matière de garantie et les aides du FGIF.

Il explique en premier lieu que jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes ont du mal à s'imposer sur le marché du travail en raison de leur statut exclusif de mère et de femme au foyer. Grâce à l'évolution des mentalités, elles effectuent des études et décrochent un emploi qualifié ou créent leur propre entreprise. Marc Olagnon poursuit



Sylvie Messerschmitt, gérante du salon Fleur de Thé, a accueilli les participants de cette conférence destinée à favoriser les créations d'entreprise au féminin.

son exposé en soulignant qu'il faut mobiliser toutes les ressources et notamment les femmes, afin d'améliorer le positionnement de la France au niveau économique, car celles-ci permettent d'accroître l'économie du pays. En effet, une femme sur trois crée ou souhaite créer son entreprise, stimulant la création d'emplois et participant à l'amélioration de l'économie nationale. Il est important que les banques apportent leurs concours à ces futures créatrices ou repreneuses d'entreprises.

Avantages du FGIF

Le FGIF s'adresse aux femmes salariées ou non, responsables d'une entreprise quelle que soit sa forme juridique ou son secteur d'activité. Les prêts garantis se situent dans une fourchette comprise entre 5 000 et 38 000€ sur une durée de remboursement de deux à sept ans. Les prêts réservés aux projets de moins de cinq ans sont destinés au finance-

ment en besoin au fonds de roulement et/ou aux investissements (hors autorisation à court terme et crédit bail), inscrits dans le plan de financement de début d'activité (création ou reprise d'entreprise) ou de développement de l'entreprise, puis accordés par les banques dans un délai de moins de six mois maximum, à compter de l'accord notifié par la FAG (France active garantie).

De surcroît, le taux de couverture des crédits est de 70 %. Les banques s'engagent à ne pas solliciter de caution personnelle ou de garantie sur les biens propres. « Notre objectif, poursuit Olivier Bourdon, est que les créatrices puissent créer sans souci et limiter la casse. » Ce FGIF qui assure la pérennité d'une entreprise de plus de cinq ans est une innovation dans la création et la reprise d'entreprises qui a déjà séduit de nombreuses créatrices.

Peggy Bailly